

Préambule

Le collège que nous voulons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société. Le collège démocratique et émancipateur n'existera pas sans une société démocratique et émancipatrice qu'il contribuera à construire.

Notre projet ne peut donc se concevoir que comme une partie de l'ensemble des luttes syndicales menées par les travailleuses et les travailleurs de France et d'ailleurs, visant à la construction d'une société démocratique libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination.

La CGT Educ'action réaffirme donc le caractère interprofessionnel et internationaliste de ses luttes et de son projet.

Le collège que nous voulons nécessite que l'éducation des collégien-nes puisse se faire dans des conditions dignes, que ce soit au collège mais aussi en dehors du collège. Il est évident que la situation actuelle ne remplit pas ces deux conditions : pauvreté, précarité, chômage et inégalités, destruction des protections sociales, du droit du travail...

Le collège que nous voulons nécessite donc un changement radical de cap à tous les niveaux : scolaire, économique, social.

Pour un collège unique qui permette la réussite de tous les élèves

Pour la CGT Educ'action, le collège a pour vocation de donner une scolarité commune obligatoire et gratuite à toutes et tous.

Cette mission est d'autant plus délicate à remplir qu'au-delà des difficultés sociales et des inégalités qu'elles produisent sur de nombreux jeunes, cette classe d'âge connaît, pendant son passage au collège, une phase de développement de l'enfance à

l'adolescence au cours de laquelle les jeunes se trouvent parfois en rupture, en porte à faux, avec les adultes et les savoirs.

Par les changements de rythme et d'organisation du travail scolaire qu'il induit, le passage de l'école élémentaire au collège représente une étape nouvelle qui peut très facilement générer des situations d'échec ou aggraver celles qui existent déjà.

Le collège doit aider les élèves qui lui sont confiés à passer ce cap difficile, pour qu'ils abordent la suite de leur formation avec succès.

Il correspond, à l'instar de l'école et du lycée, à un échelon spécifique du système scolaire.

Il correspond à un moment spécifique du développement des jeunes : ce n'est ni une « école primaire supérieure » ni un « petit lycée ».

Un collège unique qui n'a jamais vraiment abouti

Mise en place par la réforme Haby de 1975, l'idée de collège unique, facteur de la massification, s'est dès le début heurtée à des réticences de toutes parts. Les réactions syndicales furent fortes, dès la préparation de la loi, avec organisation de grèves, manifestations, pétitions.

Faute d'avoir voulu définir les objectifs, programmer les moyens, l'évolution des contenus d'enseignement (au-delà des horaires disciplinaires qui ont été peu à peu réduits) et de la pédagogie, la situation dans les collèges est devenue de plus en plus difficile à gérer.

La crise économique et sociale du système capitaliste ainsi que la ségrégation spatiale des populations ont contribué à accroître les difficultés des personnels et des élèves et à amplifier les inégalités sociales et scolaires.

La prise en charge et la gestion de l'hétérogénéité des élèves n'ont pas eu lieu.

La réponse de l'institution a alors été l'utilisation, dès 1979, des voies de relégation (classes pré-professionnelles de niveau (CPPN), classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), 4^e et 3^e expérimentales, technologiques, dispositifs en alternance...) qui ont concerné de 7 à 10 % des élèves. Elle les a laissés perdurer sous des appellations diverses jusqu'à maintenant.

Trop peu souvent évalués, ces dispositifs ont cependant permis d'aider un certain nombre d'élèves car les équipes enseignantes se sont mobilisées et ont innové par des pédagogies adaptées. Cela a concerné des enfants appartenant principalement à des familles socialement et professionnellement défavorisées.

Le jeu des options (choix de la LV1, latin...), et plus encore le maintien de l'orientation en fin de 5^e jusqu'en 1984, ont permis l'existence plus ou moins larvée de filières regroupant des enfants appartenant à des familles socialement et professionnellement défavorisées (elles n'ont concerné que moins de 1 % d'enfants de cadres !).

Le collège unique aujourd'hui

Actuellement, la quasi-totalité d'une classe d'âge entre en 6^e.

Cela se traduit par des classes hétérogènes, sources d'enrichissement, mais au sein desquelles peuvent apparaître des difficultés scolaires, des refus de l'école et des problèmes de comportement, conduisant à un alourdissement de la charge de travail.

C'est dans ce contexte que les enseignants, le plus souvent sans formation adéquate, ont à travailler pour que tous les élèves acquièrent un ensemble de connaissances homogènes, alors qu'ils/elles n'ont pas le même rapport au savoir.

Mis en accusation, le collège unique n'a pourtant jamais été mis en place, ni au plan philosophique, ni au plan politique, ni au plan pédagogique.

En termes de moyens, le collège, comme les autres échelons du système scolaire, a beaucoup souffert, ces dernières années, des politiques gouvernementales.

Le collège ne parvient toujours pas à réduire de façon significative le nombre des élèves en grande difficulté, élèves issus surtout des milieux

populaires. Aujourd'hui, trop de collégien-nes sont en difficulté ou grande difficulté. Depuis sa mise en place, le collège unique n'a jamais été doté des moyens nécessaires pour aider les élèves en difficulté.

Les recherches menées ont prouvé le lien entre l'origine sociale et géographique d'une part, et les résultats scolaires d'autre part.

Or, les moyens affectés au travail en effectifs réduits et à la remédiation n'ont cessé de diminuer. Les dédoublements sont aujourd'hui une exception. Alors qu'ils concernaient tout le groupe classe, ils se sont transformés en heures de soutien, puis en études, en consolidation réservées à quelques-uns.

Dans le même temps, la caractérisation des élèves en difficulté a fortement changé. La circulaire de rentrée 2002 qui les définissait comme des élèves "*qui n'envisagent pas a priori de poursuivre des études longues*" est proprement scandaleuse puisqu'elle laisse supposer que des élèves de collège sont déjà déterminés quant à leur avenir étudiant.

Le Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE), mis en place depuis la loi Fillon, n'est pas acceptable comme dispositif car il met les élèves fragiles en situation de rabâchage dans les matières qui leur posent problème, les culpabilise ainsi que leur famille, les marginalise et les enferme dans l'échec.

Une loi Peillon qui se situe dans la continuité de la loi Fillon

La loi Fillon de 2005, ainsi que certaines dispositions de la loi dite pour l'égalité des chances, contenaient des mesures rétrogrades et réactionnaires que la CGT a combattues et continue de combattre :

- mise en place du socle commun de compétences,
- option 6 h de découverte professionnelle, dans laquelle il était difficile de ne pas voir une pré-orientation que nous refusons, au même titre que l'apprentissage junior,
- mise en place de l'apprentissage junior dès 14 ans, ce qui revient à priver certains élèves d'une préparation complète à une vie tant citoyenne que professionnelle et les empêche d'accéder à une mobilité professionnelle et sociale légitime.
- le Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE), présenté comme une aide aux élèves en difficulté.

Ces décisions ont remis en cause la notion même de collège unique et ont accentué les dérives d'un collège déjà trop élitiste, dans lequel l'orientation se fait largement par défaut, au détriment des élèves les plus fragilisés scolairement et socialement.

Le tri social a ainsi été maintenu.

Aujourd'hui, la loi Peillon se situe dans la continuité de la loi Fillon. La DP6, devenue 3^e prépa pro, comme les PPRE ne sont pas remis en cause. Seul l'apprentissage à 14 ans a disparu au profit d'un pré-apprentissage à 15 ans (DIMA). Au contraire, la loi Peillon approfondit le caractère central du socle commun ainsi que l'évaluation par compétences avec le maintien du livret personnel de compétences.

Nos exigences et nos propositions pour le collège unique

Des principes intangibles :

Une école publique, gratuite et laïque, dont l'objectif premier est la réussite de tous les jeunes élèves en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.

L'insertion sociale et professionnelle, l'épanouissement personnel, dans le contexte d'une élévation générale des niveaux de qualification, imposent l'acquisition d'une formation initiale solide et de haut niveau. L'accès à la formation continue durant la vie professionnelle est corrélé à la réussite lors de la formation initiale.

C'est pourquoi la CGT revendique la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Mais avant la satisfaction de cette revendication, la fin de la 3^e doit être atteinte par l'ensemble d'une classe d'âge.

Cette revendication s'inscrit dans la perspective à moyen terme d'un lycée unique polytechnique que porte la CGT Educ'action. Elle est en opposition avec la conception du gouvernement de la mise en place d'une école du socle jusqu'à 16 ans pour certains et l'accès au "BAC -3/BAC +3" pour d'autres.

La CGT s'oppose donc fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège qui ne peut constituer une solution aux difficultés des élèves.

Chaque élève doit donc s'être constitué en fin de troisième un bagage culturel commun qui intègre tous les aspects de la connaissance : littéraire, historique, scientifique, technologique, économique et sociale, artistique et sportive.

En ce sens, la CGT s'oppose à la réduction de la scolarité obligatoire au socle commun. Loin d'assurer à tous les élèves une base commune, le socle conduit les enseignant-es à proposer une éducation au rabais aux élèves en difficulté et une éducation plus ambitieuse aux élèves les plus initiés.

Pire, dans le cadre de la territorialisation actuelle que nous contestons, cette politique renforce une école à deux vitesses sur le territoire au détriment des classes populaires.

La scolarité au collège doit engager l'élève sur la voie de l'émancipation à travers la construction d'une culture, la structuration de l'intelligence et le développement de capacités critiques, la formation à la citoyenneté. Il doit permettre à tous les élèves d'obtenir un niveau qui leur ouvre un large choix de parcours, qui favorise leur épanouissement et les conduise, à une qualification pour une insertion sociale et professionnelle souhaitée et assumée.

Au fur et à mesure de leur scolarité, ils/elles doivent pouvoir maîtriser leur orientation afin d'en faire un processus choisi, continu, permanent et ouvert sur le lycée polytechnique que nous souhaitons à moyen terme.

La voie générale ne doit plus être implicitement considérée, dans les contenus et les programmes comme dans les pratiques d'orientation, comme la seule poursuite d'études logique et valorisante après le collège.

De même, la voie professionnelle et la voie technologique ne doivent pas être considérées seulement comme des voies de remédiation à l'échec scolaire.

Plus encore, le collège doit entrer dans une nouvelle phase de démocratisation après la phase de massification. Les enseignements sont actuellement organisés pour des élèves qui sont à l'aise avec le système scolaire, et sont ainsi générateurs d'échec. Le collège doit prendre en charge complètement l'appropriation de la culture scolaire en permettant les travaux en groupe, en diffusant les

expérimentations concluantes menées depuis plusieurs décennies et en développant le financement de la formation des personnels qui ne peut se réduire en de précaires et sommaires formations à distance.

Les options et sections doivent favoriser la construction d'une ouverture culturelle accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire. Elles ne doivent pas devenir un biais pour reproduire au sein du collège les inégalités sociales présentes au dehors.

Les options sont trop souvent encore aujourd'hui un outil de sélection sociale entre quartiers, établissements et à l'intérieur des établissements, à l'entrée au collège, mais également à la sortie, lors des « choix » d'orientation en lycée par les élèves de 3^e.

Cette clarification des objectifs de la scolarité au collège est donc indispensable pour que celui-ci devienne le collège unique de la réussite pour toutes et tous que revendique la CGT Educ'action.

Du fait de la dégradation du service public d'éducation, organisée par les différents gouvernements, les classes moyennes et populaires ont pu se détourner de leur collège de secteur. Dès lors, l'enseignement privé est perçu comme une solution alternative au collège public.

La CGT Educ'action rappelle son attachement à ce que l'argent public aille au service public.

Elle rappelle en outre sa volonté, partagée avec le SNEIP CGT, de nationalisation de l'ensemble des écoles, collèges et lycées privés sous contrat d'association.

Pour la réussite de tous les élèves

Pour atteindre cet objectif, il faut donner la priorité à deux axes majeurs :

- la lutte contre les difficultés scolaires, l'échec scolaire et le décrochage,
- la construction d'une culture commune qui permette l'épanouissement personnel, la poursuite d'études et la formation tout au long de la vie.

Il faut changer de perspective et envisager le collège en fonction des élèves qui ne disposent que

de l'école pour apprendre et acquérir les connaissances et savoirs nécessaires à une émancipation réelle plutôt que de voir le collège par le biais des familles et élèves qui connaissent parfaitement le système scolaire et les façons d'y réussir. Le système capitaliste reproduit ainsi les classes sociales.

Avec la massification liée à la mise en place du collège unique, cette sélection s'est poursuivie sous d'autres formes, notamment avec l'insuffisance des moyens et un renouvellement insuffisant des pratiques pédagogiques pour réellement assurer une démocratisation.

La lutte contre les difficultés scolaires, l'échec scolaire et le décrochage

Les difficultés scolaires qui en découlent conduisent des collégien-nes à perdre pied dans leurs études, à les subir, voire à les abandonner avant la fin de la 3^e (soit environ 3 % des élèves).

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant de grandes difficultés d'apprentissage. Ces élèves suivent des enseignements adaptés

Le fonctionnement des SEGPA doit être évalué et réorienté selon l'application des textes officiels, afin de donner à ces sections spécialisées le cadre d'étude qui revient aux élèves qui y sont orientés. Les enseignants-es intervenant en SEGPA ont une expertise leur permettant de conduire les réponses pédagogiques qu'exigent les grandes difficultés d'apprentissage suscitées.

Depuis les années 90, pour lutter aussi contre les grandes difficultés et le décrochage scolaires, ont été mis en place des dispositifs relais. Jusqu'ici, ces derniers, ont d'abord fait appel à un partenariat avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) d'une part, puis avec des associations d'Education populaire, d'autre part.

Si une grande majorité des dispositifs relais qui accueillent les élèves décrocheurs au sein d'un collège, permet à ces élèves de respirer en étant temporairement sortis de leur classe ou établissement, les dispositifs externalisés (sortant les élèves du cadre du collège) nous invitent à la plus grande prudence.

Les Etablissements de Réinsertion Scolaire (ERS) - devenus internats relais - par leur vision réactionnaire de la réussite et du mérite, sont loin d'avoir fait leurs preuves. Ils sont stigmatisants à la fois pour les quartiers de départ et les zones d'accueil.

Pour pallier les inégalités sociales, les collègues doivent bénéficier impérativement de l'apport d'une équipe pluri-professionnelle (médecins, psychologues, éducatrices-eurs en plus des assistant-e-s social-e-s et infirmier-e-s ...) en nombre suffisant pour prendre en charge les élèves dont les difficultés ne sont pas seulement d'ordre pédagogique.

Aujourd'hui, même si les enseignant-es sont en capacité de repérer les difficultés de leurs élèves dès le premier trimestre de 6^e, ils ont peu de moyens pour y remédier.

Afin de permettre aux personnels de remédier aux difficultés des élèves, la CGT réaffirme l'importance de la formation continue et de son lien avec la recherche en sciences de l'éducation.

Les élèves dont les difficultés ont été repérées en élémentaire doivent bénéficier, dès leur entrée en 6^e, d'une prise en charge spécifique. Cette prise en charge ne doit pas s'apparenter à une mise en cause de la capacité et de la volonté d'apprendre de l'élève ni s'inscrire dans un contrat source de stigmatisation de l'élève ou de ses parents.

La CGT Educ'action revendique à ce titre l'abandon des PPRE.

A cette fin, les moyens doivent être donnés aux équipes du primaire et du collège pour un travail de liaison efficace et cohérent.

Le rôle des Professeurs Principaux doit être mieux reconnu : en sixième et en troisième, l'expérimentation du double professeur-e principal-e devrait être généralisée.

L'heure de vie de classe est nécessaire et doit être inscrite à l'emploi du temps des enseignant-es et payée sur la base d'une heure de cours normale.

La mise en place de dispositifs souples mais soutenus, parallèles à la classe hétérogène, permettrait de pallier les difficultés des élèves dans un dispositif de type RASED.

Une enveloppe horaire permettant des dédoublements, notamment dans les matières expérimentales, des heures en petits groupes pour pouvoir diversifier les pratiques... sont nécessaires ainsi qu'une définition nationale des seuils de dédoublement.

La lutte contre l'échec scolaire et ses multiples causes ne peut, cependant, relever de la seule responsabilité des enseignant-es, des élèves et de leur famille.

Elle nécessite de revenir sur les milliers de suppressions de postes opérées ces dernières années.

Les élèves doivent pouvoir bénéficier des compétences d'une équipe éducative large, incluant les personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, administratifs, de santé, assistants sociaux, psychologues et éducateurs/trices spécialisé-es.

Cela nécessite une mise en cohérence des pratiques professionnelles des uns et des autres, et donc du temps pour se concerter, inclus dans les obligations de service de tous les personnels concernés.

Pour remédier à la difficulté et à l'échec scolaires, la journée des élèves doit s'arrêter à la sortie du collège.

Cela implique la suppression des devoirs à la maison qui sont des facteurs aggravants d'inégalité scolaire, liée aux inégalités socio-culturelles.

Cela nécessite :

- une heure par jour de soutien/aide/approfondissement pour tous les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant-es sur leur temps de service),
- une modification des programmes (ce qui passe par la fin de leur encyclopédisme), de manière à ce que les connaissances et les savoirs puissent être construits et acquis lors des cours.

Contre le socle commun, la construction collective d'une culture commune plurielle

Le collège doit prendre sa part dans la construction collective d'une culture commune plurielle de haut niveau.

Il s'agit de sortir de la transmission de la culture dominante, au bénéfice d'une culture commune émancipatrice, libérée de tout rapport de domination, dans le cadre d'une co-production des savoirs. Celle-ci doit permettre de comprendre le monde et de participer à sa transformation.

Pour faire fonctionner un collège qui permette la réussite de toutes et tous, il est primordial de prendre en compte l'objectif de poursuite d'études dans tous les types de lycée, et donc d'intégrer une conception plurielle et internationaliste de la culture (littéraire, scientifique, sportive, artistique, technologique, économique et sociale).

Ce n'est pas le sens adopté avec la loi Peillon qui entérine la notion de socle, même si elle affiche la mise en place "d'un socle commun de connaissances et de compétences" augmenté d'un aspect culturel, ce qui selon le ministre et le gouvernement "convierait" mieux à la réussite de tous les élèves. La CGT Educ'action ne partage pas ce point de vue.

Le socle n'est qu'un référentiel économique ayant peu de rapport avec l'émancipation personnelle que le système scolaire doit permettre. Pour la CGT Educ'action, le socle commun ne saurait se résumer à un minimum de savoirs pour les enfants des milieux populaires. Il possède aussi une dimension économique, celle d'une École de l'employabilité, basée sur les compétences patronales. Enfin il porte une volonté idéologique, celle de la transmission aux élèves des valeurs dominantes. Ces deux éléments ne sont pas nouveaux, mais sont aggravés par le socle commun.

La CGT Educ'action demande l'abrogation du socle ainsi que de son corollaire le Livret Personnel de Compétences

Attachée au maintien du cadre référentiel des programmes et horaires nationaux, la CGT Educ'action se prononce pour la construction commune d'une culture ouverte sur le monde et permettant le développement de l'autonomie et de l'esprit critique des élèves.

Pour atteindre cet objectif, tous les enseignements sont indispensables.

Dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, une diversification progressive des enseignements peut s'envisager dès lors qu'il ne s'agit pas de réaliser des économies.

Les enseignements littéraires, scientifiques et de sciences humaines

Le français, l'histoire-géographie et les mathématiques occupent une place particulière dans le cursus du collège, que ce soit dans l'inconscient collectif ou par leur évaluation sous forme d'examen terminal au DNB.

L'orientation se fait souvent à partir de la réussite ou non dans ces enseignements, ce qui n'est pas une fin en soi.

Ces enseignements doivent s'intégrer au même niveau que les autres disciplines dans une construction collective d'une culture commune plurielle.

Pour cela, il faut mettre fin à l'encyclopédisme habituel et proposer, en concertation avec les enseignant-es, au-delà de bases partagées et dans le cadre de programmes nationaux, une diversification de ce qui est enseigné, en les envisageant de manière progressiste.

L'enseignement des langues au collège

Trop souvent l'enseignement des langues sert d'expérimentation à la mise en place de l'école libérale.

C'est dans ces enseignements que le socle a commencé à être mis en place (compétence A2).

A l'inverse de la politique poursuivie depuis plusieurs années, la CGT Educ'action milite au collège comme au lycée pour :

- une mise en place d'une carte de formation des langues vivantes qui respecte le plurilinguisme,
- des classes de langues à douze élèves maximum afin qu'il puisse y avoir une vraie pratique de l'oral,
- une remise en place généralisée des enseignements de langues rares qui ne détermine pas la carte scolaire et ses contournements,
- des groupes linguistiques définis au sein du groupe classe.
- l'abandon du cadre européen des langues.

Les enseignements scientifiques, expérimentaux et technologiques.

Les enseignements à caractère expérimental doivent pouvoir bénéficier de nombreux dédoublements, ainsi que d'une enveloppe budgétaire fléchée et renforcée

L'expérimentation de l'EIST (enseignement intégré des sciences et technologies), où un-e seul-e enseignant-e peut être responsable de trois disciplines (sciences physiques, technologie, SVT), ne peut nous satisfaire.

D'une part, le risque est grand de voir à court terme, les horaires des différentes disciplines diminuer.

D'autre part, cela met en difficulté l'enseignant-e quand il/elle enseigne une discipline dans laquelle il/elle n'a pas été formé-e.

La CGT Educ'action exige l'abandon de l'EIST visant à généraliser la polyvalence et le rétablissement des horaires disciplinaires.

La CGT Educ'action s'oppose à la transdisciplinarité qui tend à effacer le rôle des disciplines, contrairement à l'interdisciplinarité qui vise la rencontre de ces disciplines. Celle-ci nécessite formation et concertation.

Il serait plus intéressant que les enseignant-es concerné-es par ces disciplines puissent se retrouver pour envisager en commun des progressions et objectifs partagés dans le cadre de programmes qui le permettent.

La connaissance du monde professionnel

Si l'objectif du module « 3 heures » en classe de 3^e est la découverte du monde professionnel, celui-ci reste réservé à une partie seulement des élèves.

Si l'on avait voulu qu'elle atteigne réellement le but affiché, une telle initiation aurait dû faire partie des enseignements communs à tous les élèves dans le cadre de la préparation à l'orientation.

Au contraire, ce module n'est qu'une pré-orientation vers l'enseignement professionnel, basée non pas sur l'appétence des élèves mais bien sur leurs difficultés scolaires, maintenant l'enseignement professionnel comme voie de relégation.

Les équipes pédagogiques (car chaque enseignant volontaire doit pouvoir assurer ces heures) ne deviendront pas compétentes dans ce domaine sans une solide formation en relation avec les lycées.

D'autre part, la démarche et les activités proposées restent très théoriques et donc en contradiction avec l'objectif visé.

A l'inverse de ce qui est proposé aujourd'hui, ce type d'enseignement ne doit pas servir de moyen de propagande à l'esprit d'entreprise.

Il doit proposer aux élèves une information relative aux différentes composantes du monde professionnel et associatif

La CGT Educ'action s'oppose à l'idée que les élèves soient uniquement considérés comme futur-es salarié-es et soient soumis, dès le collège aux primats de la pensée capitaliste. Aussi, la CGT Educ'action s'oppose à ce module ainsi qu'au stage en entreprise en 3^e.

Au contraire, afin de permettre aux élèves de pouvoir faire le choix éclairé de leur future orientation professionnelle, la construction progressive d'une culture technologique variée, à égalité des autres enseignements, doit être un des objectifs du collège unique.

Cet enseignement doit être assuré par un-e professeur-e spécialisé-e qualifié-e.

L'éducation artistique et culturelle

Une société de progrès donnerait à l'éducation artistique et culturelle pour toutes et tous la place qui lui revient pour la construction d'une culture commune plurielle, en lui donnant les moyens (horaires, personnels, dispositifs, formation) via l'enseignement des arts plastiques et l'éducation musicale.

Une conception réactionnaire la pense comme une activité secondaire de loisir, d'éveil... Aux élèves en difficulté l'alternance en entreprise, aux plus chanceux scolairement et socialement la musique et la peinture !

L'histoire des arts telle qu'elle a été mise en œuvre (absence de cadrage national et de concertation, mise en concurrence des personnels, absence de moyens et d'heures dédiées), ne correspond pas à notre vision de l'école et de l'éducation artistique et culturelle.

La CGT Educ'action demande l'abandon de l'épreuve d'histoire des arts sous sa forme actuelle.

L'éducation à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information

L'initiation à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information est une problématique importante de la scolarité au collège.

La maîtrise de la recherche documentaire et la compréhension des médias (journaux, Internet, etc.) jouent un rôle indéniable dans la construction de l'élève, dans son appréhension du monde, dans son apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie ainsi que dans l'acquisition d'un esprit critique.

S'il peut être abordé au sein de différentes matières, cet enseignement fait partie intégrante des missions du/de la professeur-e documentaliste.

Pour le mettre en place, la CGT Educ'action revendique la présence d'un poste de professeur-e documentaliste complet, au minimum, dans chaque collège.

L'éducation physique et sportive

Il en va de même avec l'Education Physique et Sportive, qui contribue fortement au développement de l'autonomie des élèves, ainsi qu'à la connaissance et l'évolution de leur corps et à la promotion de leur santé.

L'EPS a une dimension structurante et épanouissante. Il faut réaffirmer son rôle de médiation auprès de tous les élèves.

La CGT Educ'action revendique la mise aux normes et la création d'installations sportives suffisantes pour chaque collège et des mesures pour favoriser le développement du sport scolaire.

L'éducation à la santé

L'éducation à la santé est nécessaire. Il est important que les élèves soient informé-es et formé-es sur de nombreux points : la prévention des comportements à risque (consommation de drogues, d'alcools ou de cigarettes), la nutrition, le sommeil, l'hygiène, etc.

Si cela s'intègre à certains programmes, notamment ceux de SVT, il faut encore développer les actions avec les infirmiers et infirmières, les assistants et assistantes sociaux et les médecins scolaires.

La CGT revendique des créations de postes d'infirmiers et infirmières, de médecins scolaires et d'assistants et assistantes sociaux en nombre suffisant afin de couvrir la totalité du temps de présence des élèves dans chaque établissement.

La formation des personnels aux premiers secours doit être généralisée.

L'éducation à la sexualité

Il est essentiel d'éduquer les adolescent-e-s à la sexualité, notamment pour une meilleure compréhension et acceptation des différents genres et sexualités.

Il est également très important de les informer et de les former sur les risques liés à la sexualité

L'éducation à la citoyenneté

Le collège doit être conçu dans son architecture et dans ses institutions pour permettre aux élèves de mettre en pratique les notions de citoyenneté contenues dans les programmes disciplinaires : droits et devoirs de chacun-e, démocratie, solidarité, respect et acceptation de l'autre avec ses différences (pour lutter contre le racisme, le sexisme, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie), refus de la violence tant physique que verbale. Ce n'est qu'à ces conditions que l'adolescent deviendra un-e adulte acteur/actrice de sa construction et de celle de la société.

Le collège doit être un lieu d'éducation à la lutte contre les discriminations liées au genre, pour l'égalité, avec une formation adaptée des personnels.

Les collégiennes et les collégiens sont des acteurs de la vie du collège. **La CGT Educ'action se prononce pour la création et le développement d'espaces démocratiques adaptés à leur âge.**

Pour permettre l'expression de chacun-e, des espaces et des temps doivent permettre la libération et la prise en compte de la parole des jeunes.

Les initiatives associatives des élèves doivent être encouragées.

L'évaluation

La question de l'évaluation ne peut se limiter à la définition d'un Brevet dont l'obtention est dorénavant subordonnée à l'acquisition du socle commun.

L'évaluation est très souvent assimilée à la notation.

Malgré tous les efforts des enseignant-es pour lutter contre cela, un système basé uniquement sur la notation enferme les élèves en difficulté dans leur échec en proposant une représentation figée et dévalorisante de leur travail. La notation n'est pas exclusive et doit coexister avec d'autres formes d'évaluation.

La CGT Educ'action réaffirme la nécessité de réfléchir à d'autres façons d'évaluer, par exemple évaluer la progression de l'élève ce qui implique la mise en place d'autres dispositifs pédagogiques.

Des expériences innovantes, progressistes existent, dont les personnels peuvent s'inspirer, s'emparer.

A la CGT Educ'action, nous sommes formellement opposés par principe à toute introduction d'une évaluation des « savoir être », notamment pour l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation. C'est le sens de notre opposition à la note de vie scolaire.

La CGT Educ'action reste opposée à l'introduction du mérite dans les critères évalués.

Quelles équipes ? Pour quelle pédagogie ?

Notre conception de l'acquisition des savoirs et savoir-faire ne repose pas sur une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires dont les élèves ne perçoivent ni le sens, ni le lien.

C'est un des facteurs qui expliquent le renoncement à apprendre et le développement de « l'ennui » en classe chez nombre d'élèves, notamment les plus éloignés de la culture scolaire.

Pour la CGT, la question pédagogique est donc essentielle.

Elle s'appuie sur une démarche de progrès favorisant la prise d'autonomie de chacun-e ; la coopération et l'émulation au sein du groupe en lieu et place de la compétition et de l'individualisation voulues par la société capitaliste.

La liberté pédagogique est un préalable.

De nombreux-euses collègues intègrent dans leur pratique des pédagogies alternatives. La CGT-Educ'action soutient toutes les initiatives visant à décroiser les disciplines et favoriser la réussite de tous les élèves.

La pédagogie de projet peut permettre (entre autres) de donner du sens aux savoirs et de faire percevoir leur transversalité par les élèves.

Le principe des Itinéraires de Découverte allait dans la bonne voie en favorisant le décroisement des

disciplines, une appréhension différente et variée des apprentissages.

Leur utilisation comme variable d'ajustement par rapport à la DHG et aux services des enseignant-es est inacceptable, de même que leur pratique en classe entière. Ils ont quasiment aujourd'hui disparu des dotations sans que les heures n'aient été reversées aux disciplines ou autres projets.

Cette pédagogie innovante nécessite cependant des conditions de mise en œuvre indispensables à sa réussite, sous peine de résultats calamiteux :

- La constitution et la reconnaissance d'une équipe éducative au sens large (personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, de santé, assistants sociaux, psychologues, techniciens de laboratoires, éducateurs/trices spécialisé-es, agents administratifs et techniques). Pour qu'elle existe réellement, il faut favoriser la mise en cohérence des pratiques professionnelles. Cela nécessite des postes en nombre suffisant, une stabilisation des personnels formés, du temps de concertation inclus dans leurs obligations de service, une organisation de l'établissement favorisant le travail en commun, la reconnaissance des missions de chacun-e, y compris dans l'appréciation de l'évolution scolaire de l'élève.

- Des moyens d'encadrement des élèves (vie scolaire) avec un ratio d'au moins un-e CPE pour 250 élèves, un-e surveillant-e pour 75 élèves et un dispositif de remplacement en cas d'absence ou de maladie, y compris inférieures à trois semaines.

- Des conditions matérielles pour travailler autrement dans le cadre d'effectifs restreints en groupes réduits, dédoublés.

- Une formation initiale renouvelée des personnels.

L'évolution des pratiques nécessite la mise en place, par le Ministère, d'une véritable politique de formation continue intégrée au temps de travail et reconnue dans la carrière (par ex, par la Validation des Acquis de l'Expérience).

La formation continue doit permettre la prise en compte des avancées de la recherche pédagogique.

La formation continue doit permettre la prise en compte des souhaits des personnels ainsi que de leurs besoins en termes de pédagogie

Cela suppose l'ouverture du dossier sur le temps de travail et la reconnaissance de l'évolution et de la complexification des missions nécessitant une Réduction du Temps de Travail avec une redéfinition des obligations de service incluant à la fois :

- l'acte pédagogique face à l'élève,
- les travaux par projets : pluridisciplinaires, pédagogiques, culturels...,
- la concertation de l'équipe éducative par niveau et discipline.

La redéfinition des obligations de service ne se conçoit absolument pas dans un objectif d'annualisation (comme le souhaite la Cour des Comptes dans son rapport du 22 mai 2013 « *gérer les enseignants autrement* ») : elle doit rester dans le cadre d'obligations de services hebdomadaires.

Les liens entre le dernier cycle de l'école élémentaire et la 6^e, et ceux entre les classes de 3^e et de 2nde sont nécessaires.

Le travail d'équipes entre ces niveaux doit être reconnu par des décharges statutaires de service.

Un travail régulier en commun doit exister sans que les différents niveaux d'enseignement (école, collège, lycée) ne soient fusionnés.

Pour la CGT Educ'action, la liaison CM2/6^e ne doit être ni une propédeutique à l'école du socle, ni une porte ouverte à la dérégulation des statuts.

La CGT Educ'action demande l'abrogation du décret créant le conseil école-collège.

Quelle conception des établissements ?

Depuis la loi Fillon et l'assouplissement de la carte scolaire, les établissements sont devenus autonomes dans une large mesure et les principaux bénéficient d'un pouvoir accru. L'autonomie des établissements, mise en œuvre, notamment à travers le conseil pédagogique, demain le conseil école-collège, vise à faire des équipes éducatives les acteurs/trices de la dislocation des programmes, à imposer autant de règles et de conditions de travail qu'il y a de collèges et, au final, à mettre les établissements et les enseignant-es en concurrence. La CGT Educ'action rejette ces orientations et engage vivement les enseignant-es à ne pas participer aux conseils pédagogiques ni aux conseils école-

collège. Elle demande le rétablissement d'une véritable carte scolaire permettant la mixité sociale.

Pour la CGT Educ'action, le nombre d'élèves par collège ne doit pas dépasser le seuil de 500.

Il y a un véritable effort à réaliser puisqu'en 2012, sur les 5270 collèges publics de France, 46 % des établissements ont un effectif supérieur à 500 élèves (dont 12,4 % supérieur à 700 élèves).

L'architecture des bâtiments doit être conçue en concertation avec la communauté éducative, les élèves, les parents et les conseils généraux.

Une réflexion doit aussi être menée sur l'organisation des salles de cours afin qu'elle puisse répondre aux différentes pratiques pédagogiques.

En plus de ceux dédiés aux apprentissages scolaires, elle doit prévoir des lieux de respiration, de détente et d'échange pour tous les utilisateurs/trices, afin que le collège devienne un lieu de vie participant pleinement au développement et à l'épanouissement des adolescent-es et des adultes qui le fréquentent.

La question des effectifs est essentielle. Le nombre d'élèves par classe est corrélé à la réussite des élèves.

Là encore, il y a un vrai effort à réaliser puisqu'en 2012, 70 % des classes de sixième et cinquième ont un effectif supérieur à 25 élèves, 62 % des classes de quatrième et 56 % des classes de troisième.

8 % des classes de collèges accueillent même plus de 30 élèves !

En tout état de cause, l'effectif par classe doit être limité à 20 élèves et 15 en éducation prioritaire.

Les disciplines à caractère expérimental ne peuvent se pratiquer qu'en demi-classes, avec au moins un personnel de laboratoire et des moyens matériels conséquents pour une sécurité optimale pour toutes et tous.

Le développement du numérique doit être vu comme un outil pédagogique et non comme une fin en soi.

En ce sens, les personnels doivent recevoir une formation initiale et/ou continue adaptée(s) à leurs demandes et à leurs besoins.

Les autres champs disciplinaires, en particulier l'éducation artistique, les langues et l'éducation physique et sportive, doivent pouvoir aussi bénéficier de dédoublements pour les travaux pratiques, travaux dirigés, activités d'expression orale...

Les collèges en milieu rural

Partout en France, les collèges sont directement confrontés au problème de l'aménagement du territoire.

En milieu rural, les établissements ont des spécificités liées à leur isolement géographique, à leurs difficultés d'accès aux services administratifs, d'orientation, aux lieux de culture et aux transports.

Le nombre d'élèves peut être réduit et très variable d'une année à l'autre, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre de divisions.

Cela nécessite un traitement particulier, notamment en termes de Dotation Horaire Globale.

Du fait de leur petite taille, la communauté éducative (personnels d'enseignement, de direction, d'éducation, administratifs, de laboratoires, de santé, d'orientation, sociaux, agents du Conseil Général...) doit faire face à des postes partagés entre plusieurs établissements, souvent éloignés les uns des autres.

Outre les problèmes de déplacement (délais, conditions de transport, frais), ces personnels se retrouvent dans une situation d'exercice difficile : dispersion des équipes, bivalence plus ou moins larvée, multiplication des réunions dans plusieurs établissements, fréquence de mutations par carte scolaire, un-e principal-e parfois pour deux collèges, difficulté de suivi des élèves...

Cette situation a également des incidences sur les possibilités d'implication de ces personnels dans la vie et les projets éducatifs de l'établissement.

Pour les personnels nommé-es sur plusieurs établissements, dont un grand nombre de TZR ou de non-titulaires, des décharges de service doivent être instituées.

L'intégralité du remboursement de leurs frais de déplacement doit être assurée.

Lorsque qu'un personnel intervient sur deux établissements dans la même journée, le déplacement nécessaire doit être comptabilisé dans le temps de travail (hebdomadaire ou annuel).

Cette problématique est inhérente à la conception de la continuité du service public d'éducation sur l'ensemble du territoire.

Une réflexion doit donc être ouverte, par le ministère de l'Education nationale, sur la question d'un traitement spécifique des collèges ruraux dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieuse du territoire impliquant une surdotation afin de lutter contre la désertification et non, comme c'est le cas actuellement, une politique de rentabilisation comptable des collèges, menaçant de fermeture tous ceux qui n'auraient pas des effectifs suffisants.

Cela ne dispense pas les ministères de responsabilités plus larges sur l'emploi, l'attractivité, la politique de désenclavement nécessaire à plus grande échelle, ce qui dépasse notre champ professionnel.

L'isolement géographique, et parfois culturel, de ces établissements influe négativement sur l'accès à la culture commune de tous les collégien-nes et sur les choix d'orientation après la 3^e.

L'insuffisance de l'installation des réseaux informatiques permettant le développement des TICE accroît encore ces inégalités (équipement des salles...). En tout état de cause, la visioconférence ne doit pas être une réponse aux options dites rares (en ce qui concerne les langues notamment).

L'absence de personnels formés aux nouvelles technologies et l'éloignement des réseaux de maintenance compliquent encore l'utilisation régulière d'un matériel efficient.

La CGT est attachée au principe d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et revendique des réponses et moyens appropriés aux difficultés que rencontrent les collèges ruraux afin d'y répondre par un traitement spécifique.

Les transports scolaires doivent être gratuits.

L'internat

Les capacités d'accueil sont notoirement insuffisantes sur l'ensemble du territoire. Il faut augmenter fortement le nombre de places disponibles en internat public.

Les internats d'excellence, mis en place en 2008, sous couvert de promotion de l'égalité des chances et de la mixité sociale, étaient à l'image de la politique sarkozyste : méritocratie en trompe-l'œil.

La CGT Educ'action exige l'arrêt définitif de ce dispositif

Les internats doivent créer une dynamique collective pour permettre la réussite scolaire et favoriser la formation citoyenne des internes. Cela nécessite une double prise en charge :

- scolaire, au moyen notamment d'heures de soutien/aide/approfondissement pour tous les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant-es sur leur temps de service),
- éducative, visant un accompagnement global du développement personnel de l'interne, permettant un temps d'échange où les élèves peuvent évoquer plus librement leurs préoccupations, leurs difficultés, leurs questionnements et un temps de réflexion et de co-construction du savoir (par exemple sous forme d'atelier débat) où le désir de progresser avec l'aide des autres est renforcé.

Cela passe également par :

- Une admission des élèves réalisée dans la transparence par une commission large qui prenne prioritairement en compte les difficultés familiales et sociales ainsi que les difficultés géographiques ou de logement.
- Une fondamentale pérennisation des équipes éducatives afin de donner des repères stables aux internes qui sont particulièrement en demande de cadre et d'institution.
- Des locaux intégrant des espaces de vie personnalisés et d'échange et un environnement de travail de qualité afin de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

Les élèves primo arrivants

Certains enfants immigrants arrivent en France avec de grandes disparités dans la maîtrise de la langue, et/ou de l'expression orale ou écrite.

Parce qu'actuellement un quart au moins des élèves qui seraient concerné-es n'y ont pas droit, il faut créer ou multiplier les dispositifs particuliers qui permettent à ces élèves d'apprendre le français et d'être petit à petit intégré-es en classe.

L'insertion scolaire des élèves récemment arrivés en France doit faire l'objet d'un suivi beaucoup plus long que celui réalisé actuellement : les CLA doivent être remises à l'ordre du jour et les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement Français Langue Seconde (FLS) en petit groupe pendant au moins deux ans.

Il faut veiller à ce que ces dispositifs ne soient pas exclusivement concentrés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Il est aussi nécessaire que les enseignant-es chargé-es de ces classes reçoivent une formation adaptée aux besoins de ces élèves.

L'obligation de scolarisation s'applique à tous les enfants, sans restriction liée à la nationalité, à la situation administrative de leur famille.

C'est pourquoi, en particulier dans le cadre de RESF, la CGT Educ'action lutte contre les expulsions des jeunes scolarisés et de leur famille, le démantèlement des camps de Rroms qui précarise leur accès à l'école et revendique la régularisation de toutes et tous.

Pour une éducation prioritaire, contre le dispositif ECLAIR !

L'éducation prioritaire constitue un miroir grossissant des difficultés que peut connaître le collègue.

C'est là où les contradictions du système sont les plus flagrantes.

Elle est le lieu privilégié des attaques libérales et des expérimentations, aux antipodes des intérêts des élèves, des familles et des personnels.

La question des moyens, de la pédagogie... y est donc encore plus prégnante et décisive.

Le dispositif ECLAIR, qui constitue le dernier avatar relatif à l'éducation prioritaire, concerne tous les établissements Réseaux Ambition Réussite. Il comporte 3 volets :

- un volet pédagogique qui signe la fin du cadre national de l'organisation des enseignements et se concentre sur les fondamentaux du socle,

- un volet « ressources humaines » qui instaure le recrutement des personnels par le chef d'établissement, sur profil - au mépris de tout contrôle paritaire -, et impose une « lettre de mission »,

- un volet « vie scolaire » qui crée une hiérarchie intermédiaire, le Préfet des études.

Bref, le label ECLAIR déroge à toute règle en vigueur, pour les personnels et les élèves. Il est vecteur de dérégulation et de renoncement politique au principe fondamental d'éducation prioritaire, à la lutte contre les inégalités scolaires.

La CGT Educ'action exige l'abrogation immédiate du dispositif ECLAIR.

A l'inverse de cette expérimentation et des attaques qui n'ont cessé contre l'éducation prioritaire (Ambition réussite...), il faut un vrai plan de

relance pour ces établissements relevant et devant relever de l'éducation prioritaire.

Il s'agit bien de donner plus à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Cela passe par :

- des équipes stables et des personnels titulaires en nombre suffisant avec une décharge de service et en améliorant notamment les conditions de travail (heures de concertation incluses dans le temps de service, dédoublement des groupes classes, présence de deux enseignant-es par classe, nomination de deux professeurs principaux par classe etc.),

- une formation qui réponde aux besoins des personnels, en particulier des néo titulaires,

- des moyens supplémentaires pour la pédagogie, l'encadrement et offrir à toutes et tous les élèves une école de qualité,

- un cadre national et la fin de la mise en place de l'école du socle.